

MÉMOIRES  
DE  
L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1861



NANCY,

V<sup>o</sup> RAYBOIS, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE DE STANISLAS

Rue du faubourg Stanislas, 3.

1862

# MÉMOIRE

SUR

## LES MONNAIES

DES DUCS BÉNÉFICIAIRES DE LORRAINE,

PAR M. MONNIER.

---

On désigne sous le nom de *Ducs bénéficiaires* les seigneurs auxquels les rois de France et surtout les empereurs d'Allemagne délèguèrent le gouvernement de la Lorraine, de 895 à 1048. Cette délégation était donnée à vie seulement, quoi qu'en réalité il arrive presque toujours que les fils succèdent à leur père.

La période dont je m'occupe comprend donc le x<sup>e</sup> siècle environ, et n'est pas, on le voit, fort considérable. Cependant il ne sera même pas question ici des ducs de la Lorraine basse ou Lothier, à partir de l'époque où Brunon sépara cette Lorraine basse de la haute. Je me suis contenté de recueillir ce que j'ai pu des monuments numismatiques de la Lorraine entière jusques et y compris Brunon (de 895 à 965), et ceux de la Lorraine haute de 965 jusqu'à Gérard d'Alsace.

M. de Sauley a publié, en 1841, les Monnaies des ducs héréditaires. Ce travail est resté suffisant pour faire connaître leur monnayage, encore bien que, dans les vingt années qui se sont écoulées depuis cette publication, un bon nombre de découvertes soient venues enrichir les collections et faire connaître des pièces nouvelles ou à peine soupçonnées.

En 1852, M. Robert, reprenant le travail de M. Sauley à sa base, en quelque sorte, a publié les monnaies gauloises, mérovingiennes et carlovingiennes, émises dans les contrées qui formèrent la Lorraine haute ou plutôt la Lorraine ducale héréditaire ; car il exclut de ses recherches l'archevêché de Trèves.

Cependant, la séparation de la Lorraine en haute et basse paraît avoir été d'abord comprise comme une reconstitution de la Belgique première. Si Brunon donna une grande part de pouvoir aux archevêques de Trèves, ainsi qu'aux évêques de Metz, Toul et Verdun, les monnaies que je publie montrent que cette indépendance des prélats ne fut pas d'abord aussi entière qu'elle le devint plus tard ; que les premiers ducs exercèrent des droits régaliens dans l'archevêché de Trèves, à Verdun, et très-probablement aussi à Metz et à Toul. L'histoire montre, en outre, qu'ils prétendaient à des droits assez considérables, prétentions que les prélats réduisirent peu à peu à néant, puissamment aidés en cela, sans doute, par la visite que fit, aux évêchés de la haute Lorraine, le pape Léon IX, l'ancien évêque de Toul, Brunon. Voir D. Calm. I. col. 1052 et suiv.

Quoi qu'il en soit, M. Robert s'arrête avec la numismatique des rois carlovingiens et des empereurs d'Allemagne. Il laisse, entre son travail et celui de M. Sauley, l'époque où le monnayage cesse au nom des empereurs, et celle où il se fait au nom des ducs héréditaires. Il comble en partie cette lacune, il est vrai, par la description de monnaies semi-épiscopales, pièces que je ne mentionne pas, parce qu'elles appartiennent à l'histoire monétaire des évêques. Ce que j'ai cherché, c'est de recueillir les pièces de cette époque de transition, et notamment celles des ducs Zwentibold, Brunon, Charles, etc. Les monnaies de ces temps calamiteux sont extrêmement rares. Au petit nombre de celles que j'ai pu voir, j'ai dû me contenter de joindre les dessins de quelques autres, éparses dans diverses publications.

L'éloignement de cette époque et les malheurs des temps ne sont pas les seules causes de cette rareté. Outre les monnaies ducales, la circulation se formait de pièces françaises et allemandes qui avaient nécessairement cours dans un pays où l'empereur était suzerain et où les relations avec la France étaient nombreuses. Elle se formait en outre, du moins pour la Lorraine haute, de monnaies au type impérial, mais évidemment postérieures au souverain dont elles portent le nom. Tels sont les deniers, au nom immobilisé de Henri, sortis de l'atelier de Verdun, le plus actif de cette époque.

Ces pièces, dont l'émission a duré pendant une grande partie de l'époque des ducs bénéficiaires, peu-

vent être considérées comme des monnaies ducalcs. Il semblerait que les ducs, n'osant pas user ouvertement du droit monétaire, ordonnaient ou favorisaient la fabrication de pièces de médiocre aloi, fabrication des bénéfiques de laquelle ils profitaient et que nécessitaient d'ailleurs les besoins des contrées soumises à leur juridiction (1).

On peut, en réunissant une suite de ces monnaies, y lire en quelque sorte la misère populaire et le désordre dans lequel tombe l'administration. Le titre s'abaisse, le travail devient de plus en plus mauvais, et l'ouvrier, se contentant de donner à son œuvre l'apparence des anciens types, cache, par des inexactitudes volontaires, le nom du souverain et le lieu de l'émission. C'est ainsi que, pour les deniers au nom de Henri, on voit succéder, au mot *REX* écrit en grandes lettres dans le champ, le mot *RIX*, puis *CIX*; puis enfin ce mot ne peut plus se reconnaître que par analogie. En même temps, les mots *Henricus* et *Viriduni* s'effacent de plus en plus, et les lettres qui les forment finissent par être remplacées par des traits verticaux entremêlés de points (2).

(1) M. de Caster me signale, dans une lettre, un denier, provenant très-probablement de Verdun, portant au droit *Heinric ipmp.*, et au revers *Sca Maria*, avec croix traversée par une crosse en pal.

(2) Un petit trésor, enfoui vers le commencement du XII<sup>e</sup> siècle, et découvert depuis la composition de mon mémoire, est venu confirmer en partie et modifier en un sens mes idées. Ces deniers, au nom de Henri, ont été émis par les ducs de Lorraine, et, après eux, par les comtes de Bar, jusqu'à l'épiscopat d'Adalbéron (1130), qui les fit disparaître définitivement.

Je regarde comme appartenant aussi à l'époque des ducs bénéficiaires, les deniers portant *Karolus Rex* et *Bledonis*. On a pensé y voir une imitation, un type immobilisé de Charles-le-Simple, supposition que je ne puis admettre. Leur style plat, leur bas aloi, les rejettent assez loin de l'époque des deniers royaux, et l'on ne voit aucune filiation de dégénérescences qui y conduise. M. de Longpérier (Cat. Rousseau, p. 239) les compare même à des pièces du XII<sup>e</sup> siècle. Pour moi, je trouve qu'elles rappellent certains deniers du X<sup>e</sup>, frappés à Verdun.

Parmi ces pièces à la légende *Bledonis*, j'en possède deux portant une tête de face, et tout à fait identiques avec un denier de la collection d'Epinal, denier qu'on ne peut attribuer qu'au duc bénéficiaire Thierry, dont il porte le nom. Ce doit donc être dans le X<sup>e</sup> siècle que ces deniers ont été émis.

La détermination de l'atelier monétaire d'où ils sont sortis a donné lieu à plusieurs discussions. M. de Longpérier (l. c.) s'arrête à Blainville, qu'il croyait cependant n'avoir été fondé que dans le XI<sup>e</sup> siècle.

M. Fillon (Monnaies féodales de Rousseau), admettant aussi la fondation de Blainville au XI<sup>e</sup> siècle, considère ces pièces comme antérieures à cette époque, d'où il conclut qu'il faut rejeter l'attribution à Blainville, trop moderne, pense-t-il. Cependant, la facture de ces deniers le porte à rechercher l'atelier (pour lequel il ne se pro-

nonce pas) depuis la Meurthe jusqu'à la hauteur du lac Léman.

Deux localités me paraissent pouvoir être indiquées, de l'une desquelles sont probablement sorties nos monnaies :

1° Blénod-les-Toul, bourg fort ancien, mentionné dans une charte d'Otton et par l'évêque Gérard sous les noms de *Bladeniacum* et de *Blediniacum*;

2° Blainville, déjà mentionné dans l'*Historia Episcoporum Tullensium*, et dont l'église fut achetée par l'évêque Gauzelin (922-965), en même temps que deux maisons ou fermes à Saint-Nicolas-de-Port; *adeptus est ecclesiam de villa Bladini,.... duos mansos in villâ que dicitur Portus* (D. Calm., l. c. preuves, c. 132) (1).

Faut-il voir *Bledonis* dans *Blediniacum* ou dans *villa Bladini*? Je pense que c'est dans le dernier.

Si l'on admet que nos monnaies ont été émises en Lorraine et pendant le x<sup>e</sup> siècle, ce qui me paraît difficile à contester, on est amené à les attribuer à Charles de France, duc de Lorraine d'abord, puis compétiteur de la couronne de France pendant quatre années, de 987 à 991. Il n'est pas douteux que, pendant ce temps, il prit le titre de roi, et qu'il ne dût, pour subvenir aux besoins de la guerre qu'il soutenait, avoir recours à une émis-

(1) Ces deux localités sont voisines, et, ainsi réunies dans une même phrase, ne me paraissent pas laisser de doute sur la désignation de Blainville par *villa Bladini*.

sion extraordinaire de monnaies, et même à l'émission de monnaies d'assez bas aloi.

Cette attribution explique, au reste, l'apparition de deniers au nom de Charles seul, dans une contrée soumise aux empereurs d'Allemagne, et celle d'un atelier monétaire nouveau, qui paraît n'avoir fonctionné que pendant un temps fort court, œuvres éphémères comme la royauté du compétiteur de Hugues-Capet. Mais Charles a-t-il pu faire frapper monnaie dans la haute Lorraine? Oui, sans doute, si l'on s'en rapporte au témoignage de Dom Calmet et de nos anciens historiens : Otton, dit-il, « laissa le gouvernement de la Lorraine à Charles, frère » de Lothaire, encore qu'en même temps Frideric prit » le nom de Duc de la haute Lorraine (col. 924) (1). » Cette opinion est attaquée par M. Digot. Sans entrer dans une discussion sur ce point tout au moins controversable, on peut admettre que, dans ces temps où les seigneuries étaient fort enclavées, Charles, prenant surtout le titre de roi, a pu réclamer des droits sur quelques points de la haute Lorraine.

J'attribue avec plus de certitude au même duc Charles un denier qui paraît être, sans aucun doute, de Verdun ou de Metz, et que M. Robert, sans se prononcer sur l'atelier monétaire, reconnaît pour être de la haute

(1) On remarquera que c'était surtout la haute Lorraine que le roi de France réclamait, et que la nomination de Charles fut le résultat de l'accordement entre Otton et Lothaire.



Lorraine. Si l'on ne conteste pas cette attribution, pourquoi Charles n'aurait-il pas pu émettre de la monnaie à Blénod ou à Blainville aussi bien qu'à Verdun ?

A cette époque, la monnaie était autant une spéculation princière que l'exercice d'un droit, qui était alors loin d'avoir l'importance qu'il eut d'abord et qu'il reprit plus tard. Différentes raisons, et en première ligne, sans doute, la difficulté des communications, avaient forcé à multiplier les ateliers monétaires (1). Il en est, en effet, de la monnaie comme de la justice : elle émane du souverain, mais le souverain ne la peut refuser. Aussi les ducs bénéficiaires ne tardèrent pas à user de ce droit, comme à remplir ce devoir, surtout depuis Brunon. Toutefois, les frais de fabrication augmentant avec les ateliers, et les bénéfices diminuant d'autant, le droit était moins soigneusement conservé, et cela explique, je crois, la facilité avec laquelle les souverains accordèrent ou laissèrent prendre le droit monétaire à quiconque avait une part un peu considérable du pouvoir.

(1) Sans parler de l'époque mérovingienne, où les lieux de fabrication sont si étonnamment multipliés, on signale, dans les temps royaux, les ateliers de Metz, Toul, Verdun, Bar, Marsal, Remilly, Clermont ; auxquels il faut ajouter plus tard Nancy, Neufchâteau, Preny, Sierck, Epinal, Ramberviller, Saint-Dié, Remiremont, Saint-Mihiel, Mirecourt, Dun, Sampigny, Lunéville, etc.

ARNOULD (887-895).

On me permettra de commencer la série ducale par la description d'un denier portant le nom du roi Arnould. Je ne le fais pas seulement parce que la pièce que je décris est inédite, ou parce que mon savant ami, M. Robert, a émis le doute qu'il existât du numéraire autonome royal de la Lorraine à l'époque d'Arnould; mais parce que ce denier a un caractère particulier qui ne se retrouve que dans un denier presque aussi rare de son fils Zwentibold. Les monnaies des autres souverains qui ont régné, soit avant, soit après Arnould, forment une série régulière. Les types se modifient sans doute, mais peu à peu; de sorte qu'il faut habituellement recourir aux légendes pour reconnaître les monnaies d'un règne de celles du précédent. Il n'en est pas ainsi de notre denier, qui rompt la série : on pourrait être tenté de le croire émis par son fils, qui aurait ainsi conservé le nom royal pendant quelque temps.

Voici, au surplus, la description de cette monnaie, laquelle a été trouvée près de Dieulouard :

N<sup>o</sup> 1. † *ARNVLFVS REX* entre grenetis; au champ, croix pattée.

ñ. † *TVLLO CIVITAS.* entre grenetis; croix pattée avec un globule dans chaque canton (*pl. I, fig. 1*). Ma collection.

Diam. 21 millim., poids 1<sup>er</sup> 23. Cette pièce est d'une assez bonne conservation ; elle est d'un médiocre aloi.

ZWENTIBOLD (893-900).

Fils naturel d'Arnould, Zwentibold, maître de tout le royaume de Lorraine, est signalé par les historiens pour ses violences et sa vie licencieuse. Il fut tué le 13 août 900 dans une bataille contre ses sujets révoltés.

Je ne connais de lui que deux deniers. Le premier a été publié par Lelewel (*Numismatique du moyen âge*, II, p. 119). Le dessin qu'il en donne et que je reproduis est identique avec celui de la pièce d'Arnould, à cette seule différence près, que les points qui cantonnent l'une des croix sont placés du côté de l'avvers.

N<sup>o</sup> 2. + *SVINDEBAD.REX* entre grenetis ; au champ, croix avec un globule dans chaque canton.

᳚. + *CAMARACVS CIVIS* entre grenetis ; au champ, croix à branches évasées (*pl. I, fig. 2*).

Diam. 19 millim., poids...

Une seconde pièce du même prince a été découverte dans les Vosges et se trouve au musée d'Epinal. Cette pièce a été décrite par le savant et zélé conservateur de ce musée, qui a bien voulu me communiquer le dessin que je publie, dessin dont j'ai vérifié la scrupuleuse exactitude.

N° 3. *SVEODBADVR* (ou *Sveodbadus*) entre grenetis; au champ, temple avec croix.

ᚱ. ...*VS DEODAD*... (*sanctus dcodadus*). Tête de saint Déodat à gauche. Laurent, Catal. n° 486. Diam. 21 millim., poids 1<sup>s</sup> 34. Musée d'Epinal (*pl. I, f. 3*).

Cette pièce diffère notablement de la précédente; ce qui s'explique très-bien par l'existence d'un type propre à l'atelier de Saint-Dié. Ces variations de types ne sont pas rares, surtout à cette époque : on peut en donner pour exemple les pièces contemporaines de Henri-l'Oiseleur, qui portent au champ, tantôt un temple, tantôt une croix; et surtout les pièces, postérieures, il est vrai, de Gérard d'Alsace, frappées à Saint-Dié et à Remiremont, ateliers très-rapprochés l'un de l'autre, mais dont les types sont si différents. Disons en passant que le type de Saint-Dié se retrouve *presque toujours* identique, jusqu'au moment où les ducs cessent de se servir de cet atelier, comme on peut le voir dans Gravier, *Hist. de Saint-Dié*, pl. I.

#### REIGNIER (912-916).

Il n'existe, à ma connaissance, aucune pièce au nom de ce duc, qui, nommé par Charles-le-Simple, fut plutôt gouverneur que souverain.

Le roi Charles, qui venait d'hériter de la Lorraine à la mort de Louis IV, ne tarda pas à retourner en France.

C'est donc pendant l'administration de Reignier et pendant une partie de celle de son fils Gislebert que furent frappés, au nom du roi Charles, les deniers sortis des ateliers de Verdun, Metz, Toul, etc.

#### GISLEBERT (916-940).

Gislebert, fils de Reignier, fut nommé par Charles-le-Simple pour succéder à son père. Sous l'administration de cet homme, dont les historiens tracent un portrait déplorable, la Lorraine fut livrée aux guerres intestines et étrangères. Les rois de France et de Germanie s'en disputent la possession, qui reste à Henri-l'Oiseleur. A la mort de ce dernier, Louis d'Outremer fut appelé par les seigneurs lorrains, et par Gislebert en particulier, qui ne tarda pas à le trahir. Peu après, Gislebert abandonne le roi de Germanie pour le roi de France, et périt dans la guerre qu'il avait tant contribué à allumer (940). Après cette mort, le roi Otton s'empara définitivement de la Lorraine.

Henri (940-941).

Otton, comte (941-943).

Conrad (943-933).

Après la mort de Gislebert, le roi de Germanie Otton confia la Lorraine à son frère Henri ; mais, dès la première année, les seigneurs lorrains l'expulsèrent, fatigués de sa mauvaise administration.

Otton le remplaça par un seigneur du pays, comte de Verdun et nommé aussi Otton. Ce dernier n'administra toutefois que comme mainbour ou tuteur de Henri, fils de Gislebert, et ses fonctions cessèrent à la mort de ce jeune Henri, arrivée en 945.

Le roi Otton donna alors le duché de Lorraine à son gendre Conrad. Mais le nouveau duc ne tarda guère à se mettre en rébellion et à forcer le roi de lui retirer son gouvernement. Conrad alors, soit pour se venger, soit pour se rétablir, contribua à appeler les Hongrois en Germanie et en Lorraine, et attira sur ce malheureux pays la plus furieuse dévastation. C'était la quatrième invasion de ces populations barbares, depuis 917.

A part un denier douteux dont je parlerai, on ne connaît, depuis Charles-le-Simple, que du numéraire royal pour la Lorraine. C'est à cette époque de troubles qu'il faut rapporter la majeure partie des pièces mal frappées et altérées, imitations de celles de Henri-l'Oiseleur.

J'ai déjà dit que je les considère comme émises par les ducs, à cause de l'altération volontaire du nom et du titre royal, ainsi que du nom de l'atelier d'émission. J'en donne ici quelques dessins, pour montrer cette altération graduelle, dessins que j'aurais pu augmenter de variétés intermédiaires :

N° 5. *HANRICVS*; dans le champ, *REX*, à rebours.  
n°. *VIRDV CIVIS*. Rob. Etudes, pl. XVII, fig. 3 (ici pl. I, fig. 5). Diam. 19 millim., poids 1<sup>er</sup> 44.

N° 6. *HNRI PV*; dans le champ, *REX. R. VIIDVIII*. Rob. l. c., pl. XVII, fig. 7 (ici *pl. I, fig. 6*). Poids 1<sup>s</sup> 24.

N° 7. *HIIND..II*; dans le champ, *RIX. R. V. IIDVNII* (*pl. I, fig. 7*). Poids 1<sup>s</sup> 12.

N° 8. *I.I.NIIC.I.I*; dans le champ, *CIX. R. V.I.I.N.I.I.I*. Rob., pl. XVII, fig. 8 (ici *pl. 1, fig. 8*). Poids 1<sup>s</sup>, ma collection, et, 950, M. Robert.

N° 9. Légende en partie rognée, composée de traits; dans le champ, *CIX* défiguré. Poids 1<sup>s</sup> 03. Ma collection (*pl. I, fig. 9*).

N° 10. Variété encore plus grossièrement exécutée, dans laquelle le C est placé au-dessus des autres lettres.

Poids 0<sup>s</sup> 90. Ma collection (*pl. I, fig. 10*).

M. Robert cite un bon denier de Henri du poids de 1<sup>s</sup> 36; j'en ai de 1<sup>s</sup> 30. J'ajoute qu'à la diminution de poids, dans les pièces que je viens de décrire, se joint l'altération graduelle du titre.

Lelewel (Numismatique du moyen âge, II, p. 151) décrit un denier de cette époque sur lequel on lit *IODIO COMES*, et qu'il classe parmi ceux de Lorraine ou de Souabe. L'histoire se tait absolument sur ce comte, dont le nom est fort étrange, et qui aurait néanmoins joui de la prérogative, considérable pour cette époque, de frapper monnaie. Je hasarde donc une supposition que me suggère l'examen de quelques deniers du roi Otton.

Un de ces deniers porte ce nom écrit ainsi *OIHTHTIO*;

sur d'autres, les traits verticaux, ou I, sont plus ou moins nombreux, plus ou moins mêlés aux lettres principales. Ce sont des remplissages, des ornements ; on peut donc admettre qu'il en est de même dans la légende *IODIO*, et qu'il faut lire simplement *ODO*. On devrait donc attribuer ce denier à un comte Odon ou Otton, et probablement au comte Otton de Verdun. Il faut remarquer que, très-peu d'années après, Brunon frappait monnaie, et que le manque de monnaies, au nom de Conrad et même de Gislebert, ne prouve aucunement qu'ils n'en émettaient pas : la terre peut nous en rendre, puisqu'on connaît les deniers contemporains des ducs de Souabe et d'Alsace, et je joins à mon mémoire des dessins de pièces dont on ne soupçonnait pas l'existence il y a peu d'années.

Quoi qu'il en soit, et sous le bénéfice de la supposition qu'il faille lire *ODO* dans *IODIO*. Je donne ici cette monnaie, parce que Otton de Verdun serait le seul comte de ce nom et de cette époque qui aurait pu l'émettre (1).

En voici la description, telle que la donne Lelewel :

N° 11. + *IODIO COMES*; dans le champ, croix à branches évasées.

Ɱ. Au champ, tête barbare de face, autour de laquelle il semble que la légende voulait dire *Odo dei gratia*

(1) Otton, fils de Charles, duc de Lorraine, et Otton de Souabe et d'Alsace prennent le titre de duc.



*rex.* Lelewel, l. c. p. 131, pl. XVII, fig. 7 (ici *pl. I*, *fig. 4*).

**BRUNON** (953–959 *pour la Lorraine entière*, et 963 *pour le Lothier*).

Brunon, archevêque de Cologne et frère du roi Otton, fut, à la déposition de Conrad, chargé du gouvernement de la Lorraine. Les commencements de son administration furent remplis de troubles. Il eut à se défendre contre l'invasion des Hongrois, appelés par Conrad, et ensuite contre les révoltes de seigneurs lorrains. Fatigué de l'inutilité de ses efforts pour ramener la paix, et incapable de bien gouverner une aussi vaste contrée, il partagea la Lorraine en deux duchés : il conserva la Lorraine basse, et remit la Lorraine haute à Frédéric, comte de Bar, époux de sa nièce Béatrix.

Trèves, Metz, Toul et Verdun, reçurent une indépendance qui paraît avoir été assez mal définie d'abord, mais qui s'accrut peu à peu. Les droits des ducs et des comtes paraissent avoir été d'abord assez grands. Vers la fin du x<sup>e</sup> siècle, l'Evêque de Verdun obtint du duc de Bar la cession des droits du comté de son évêché ; mais le comte de Bar en conserva la vouerie. Ses successeurs frappaient monnaie à Verdun, et la tour du voué ne fut abattue que dans le xii<sup>e</sup> siècle. Les monnaies que je publie montrent que les ducs prétendirent longtemps à

des droits sur les parties détachées de la Lorraine haute et exercèrent en plusieurs de ces villes les droits régaliens. L'Evêque de Metz obtint le droit de monnayage en 972; l'Archevêque de Trèves vers 974, mais pour Yvoi et Longuyon; l'Evêque de Toul vers 974, pour Saint-Dié; et enfin l'Evêque de Verdun vers l'an 1000 (1). Les rois, et en leur place les ducs, avaient donc dans ces évêchés le droit non contestable de la monnaie jusqu'aux époques que nous indiquons, c'est-à-dire, assez longtemps après la séparation des deux Lorraines.

Je ne connais qu'un seul denier frappé au nom de Brunon, et encore a-t-il été émis dans la basse Lorraine; le voici :

N° 11. + *OTTO IMP A....* (*Otto imperator augustus*); au champ, croix avec globule dans chaque canton.

Ɱ. + *BRUNO ARCHIEP*; dans le champ *SA. COLONIA*. Lelewel, p. 143 (ici *pl. II, fig. 1*).

Le Recueil de monnaies lorraines de Mory d'Elvange, manuscrit déposé à la bibliothèque de Nancy, attribuée à notre Brunon une monnaie sur laquelle on lit au droit ... *RUNONUS*; au champ, un dessin fruste qui paraît un édifice à deux étages. Au revers, une tête de profil à droite et une légende fruste où on ne voit de bien lisible que les lettres *DV*. Si cette pièce est lorraine, il me semble qu'il faudrait plutôt y voir une pièce de Brunon, évêque de Toul, et lire au revers *CONRADVS*. Je pos-

(1) Lelewel, l. c. p. 139.

sède, au surplus, une pièce tout à fait analogue, sur laquelle on lit *BRUN..... DIVIOWAR*; au champ, édifice à deux étages. Au revers *CHUONRADUS ROMAN*. Tête à droite.

FRÉDÉRIC DE BAR (939-984).

Les historiens disent peu de choses de l'administration de Frédéric, administration sage, pendant laquelle le roi de France, Lothaire, tenta de s'emparer de la haute Lorraine et se rendit maître de Verdun. Pendant cette guerre, Frédéric mourut, laissant la Lorraine à son fils Thierry.

On ne connaît pas de monnaies de Frédéric, quoiqu'on puisse regarder comme certain qu'il en émit, puisque nous en connaissons de son prédécesseur Brunon et de son fils Thierry.

CHARLES DE FRANCE.

J'ai déjà dit les raisons qui me font admettre les monnaies de Charles dans la série des ducs de Lorraine (page 90); je ne reviendrai pas sur ce point, et je passe à la description des quelques monnaies qu'on peut attribuer à ce prince.

N° 13. Légende grossièrement exécutée, dans laquelle

on débrouille *GRATIA DEI REX* entre grènetis ; au champ, monogramme de Charles.

â. Même légende ; au champ, une dextre. Lelew. Num. du moy. âge, II, p. 151, pl. XVII, 12 (ici *pl. II, f. 3*).

Ce monogramme était abandonné depuis longtemps : les dernières pièces sur lesquelles on le retrouve sont de Charles-le-Gros. Il faudrait donc voir ici un type immobilisé ; car la facture de la pièce indique une époque bien postérieure à celle de ce roi.

Mais Lelewel fait remarquer qu'Ethelred, lequel introduisit l'empreinte de la dextre sur la monnaie, était beau-frère de Charles, duc et roi, et il en conclut, ce me semble avec pleine raison, que le travail, le monogramme et la dextre, ne permettent pas d'attribuer cette pièce à un autre qu'à notre Charles.

Cette attribution est importante, parce qu'elle explique la réapparition du monogramme, et nous permet de déterminer le souverain auquel appartiennent les monnaies suivantes :

N° 14. + *GRATIA D—NI.X*, entre filets (*gratia domini rex* ou *dux*) ; au champ, le monogramme.

â + *OTTO REX* ; au champ, croix pattée avec globule dans le 1<sup>er</sup> canton, comme dans les pièces verdunoises. Poids 1<sup>s</sup> 35. Diam. 21 (*pl. II. f. 4*). Ma collection.

MM. Lelewel, Num. du moy. âge, pl. XX, f. 1, et Robert, Et. numismatiques, pl. XVII, f. 12, donnent de cette pièce une variété légère, dans laquelle le globule se

trouve au 5<sup>e</sup> canton ; ce qui, avec quelques autres faibles différences dans l'ensemble, indique un autre coin. Cette pièce ne peut être attribuée à Otton, tant à cause du monogramme, marque d'une puissance rivale, et tombée d'ailleurs depuis longtemps en désuétude, qu'à cause du mot *rex* qui serait répété deux fois. Faisons cependant remarquer qu'à l'avvers, on ne voit que l'*x* final, qui peut signifier *dux* et indique à mon avis un essai d'émancipation de la part de Charles. Il inscrit son nom sur la monnaie ; mais il l'accole encore au nom du suzerain qu'il a accepté.

M. Robert, le premier, a figuré et décrit (Et. numism., p. 221, et pl. XVII, f. 11) un autre denier au monogramme, de la même facture et évidemment de la même époque que le précédent. Ce denier appartenait à M. Servais, qui a eu l'obligeance de me le céder. D'un côté, on lit *HNRICVS*, autour d'une croix ; au revers, le monogramme. Malheureusement, la légende de ce côté est tellement fruste, qu'elle est tout à fait illisible ; la seule lettre bien marquée est un *T*, qui serait la troisième lettre et paraît précédée d'un *O* et d'un *L* ou *I* (*IOT* ou *LOT*). Il me paraît qu'à la fin se trouve *R* et *X*, ces deux lettres liées ; de sorte qu'on aurait *KAROLUS LOT..... RX*.

Je ne puis considérer cette pièce comme étant de Henri : son style plat la rejette beaucoup plus loin. Je la regarderais plutôt comme étant de Charles, à cause du monogramme, et comme provenant d'un atelier (celui de

Verdun peut-être) où le nom de Henri était immobilisé. Cette pièce pèse 1 gr. 30. — Ma collection (ici *pl. II, f. 5*).

M. Bretagne (Rev. numism. 1834, p. 51) décrit un denier frappé à Laon et qu'il attribue à Charles de Lorraine. Les motifs sur lesquels il base son attribution sont :

1° Que les coins avaient été évidemment unis au marteau, caractère spécial à la Lorraine; tandis que, dans les deniers royaux de Laon, les coins ont été unis à la lime. D'où il conclut qu'ils ont été gravés en Lorraine, ou à Laon par un ouvrier lorrain ;

2° La légende *Clementia dei Rex*, qui n'a pas d'analogue dans les monnaies carlovingiennes ;

3° L'abaissement du travail, qui indique une époque postérieure même à Charles-le-Simple. Voici la description de cette pièce :

N° 15. + *CLEMENTIA DEI REX*; dans le champ, le monogramme.

⊕. *LUG DUNI CLAVATI*; dans le champ, une croix. Poids 1<sup>s</sup> 36. Cabinet de M. Bretagne (*pl. II, f. 6*).

Voici maintenant la description des pièces portant *Bledonis* :

Sur quatre deniers au temple que j'ai pesés, j'ai eu les poids suivants : 1 gr. 03 ; 0,98 ; 0,97 ; 0,95. Si on tient compte du frai, on admettra que leur poids normal est d'à peu près 1 gramme, c'est-à-dire, environ 20 grains.

Une autre pièce, plus petite et plus mince, mais d'ailleurs d'un dessin identique, pèse 0 gr. 56.

Enfin une autre, beaucoup plus petite, assez altérée par le frai, pèse 0 gr. 23.

Il me paraît qu'il y a là le denier et ses divisions, denier beaucoup plus faible que ceux de Charles-le-Simple, lesquels varient de 1,40 à 1,38 et 1,32.

Les deux deniers à la tête que je possède, peut-être les deux seuls connus, sont d'un poids un peu plus faible que ceux au temple; mais les flancs sont rognés, et il me paraît que le poids normal en a dû être de 0,90 à 0,95. Il est assez difficile de tirer une conséquence du poids de ces deux deniers. Pourrait-on essayer d'en conclure qu'ils sont d'une époque plus moderne que les autres? Je crois que ce serait une conclusion hasardée.

Voici, au reste, la description de ces différentes pièces :

N° 16. + *CARLUS EX*, entre grènetis; au champ, croix pattée avec un globule dans chaque canton.

⚡. *BLEDONIS*; temple surmonté d'une croix; une croix remplace la porte sous le temple, les degrés sont figurés par une sorte d'anneau écrasé (*pl. II, fig. 7*).

Poids 0<sup>s</sup> 95. Diam. 17 millimètres. Ma collection.

N° 17. *CARLUS REX*; même dessin.

⚡. *BLEDONIS*; même dessin, un degré au temple; l'S est formé de deux virgules et deux points (*pl. II, fig. 8*).

Poids 1<sup>s</sup> 05. Diam. 18 millimètres. Ma collection.

N° 18. Sous ce numéro, je fais dessiner une variété, où, entre plusieurs légères différences, on peut remarquer la forme de l'S (*pl. II, fig. 9*).

Poids 0<sup>s</sup> 98. Diam. 18 millimètres. Ma collection.

N° 19. Même type et même dessin. Demi denier.

Poids 0<sup>s</sup> 56. Diam. 16 millimètres. Ma collection (*pl. II, fig. 10*).

N° 20. Mêmes types. Obole.

Poids 0<sup>s</sup> 23. Diam. 12 mill. 50. Ma collection (*pl. III, fig. 1*).

N° 21. + *CARLUS REX*; croix avec un S dans les 2<sup>o</sup> et les 3<sup>o</sup> cantons.

᠙. *BLEDONIS*; tête de face.

Poids 0<sup>s</sup> 89. Diam. 17 millimètres. Ma collection (*pl. III, fig. 2*).

N° 22. Var. du précédent, l'S se trouve dans le 1<sup>er</sup> et le 4<sup>e</sup> canton de la croix.

Poids 0<sup>s</sup> 87. Diam. 17 millimètres. Ma collection (*pl. III, fig. 3*).

Cette pièce a été décrite par M. Fillon. Cat. Rousseau, p. 161, pl. V, fig. 10.

#### THIERRY (984–1026).

Thierry succéda, dans la haute Lorraine, à son père, Frédéric I<sup>er</sup>, et son administration fut comparativement assez tranquille. Aussi peut-on s'attendre à voir la monnaie s'améliorer.



Les premières années furent cependant difficiles. Otton II était mort, laissant la Germanie à son fils, nommé comme lui Otton, et à peine âgé de 5 ans. Le roi de France Lothaire voulut profiter de cette occasion pour s'emparer de la Lorraine ; il s'était rendu maître de Verdun, puis était retourné à Laon. Thierry, profitant de son éloignement, parvint à reprendre Verdun ; mais il ne tarda pas à y être assiégé par Lothaire, et y fut fait prisonnier, ainsi qu'un comte Godefroy de Verdun, personnage important, dont le fameux Gerbert, depuis Pape sous le nom de Sylvestre II, était secrétaire, et que nous voyons plus tard appelé par les Evêques réunis en concile à Mousson, afin d'avoir son avis.

Thierry resta peu de temps prisonnier : Lothaire étant mort en 985, le duc de Lorraine redevint libre.

Les historiens nous disent que sa mère Béatrix avait pris une part considérable au gouvernement de son duché, et c'est ce que confirment les monnaies ; car nous y voyons le buste de Béatrix, en regard de celui de son fils. Cette association dura longtemps, jusqu'en 1011 selon D. Calmet, c'est-à-dire, pendant 27 ans, et, en effet, dans les premières monnaies, la figure du duc est représentée jeune et imberbe ; plus tard elle est barbue, mais reste associée à celle de sa mère. Enfin il figure seul sur ses dernières monnaies.

L'Evêque de Metz Adalbéron, frère du duc Thierry, étant mort, ce dernier se trouva assez de pouvoir dans

la ville pour y nommer Evêque son fils Adalbéron encore enfant. Je serais tenté d'attribuer à notre duc, à cause de ce fait, et comme essai de puissance, l'émission d'un denier portant d'un côté *Deodericus* et de l'autre *Mettis* en grandes lettres dans le champ. Cette pièce, qui provient de la trouvaille de Tchrebougne, et qui serait par conséquent antérieure à 1040, a été malheureusement martelée à l'extrémité de la légende, de telle sorte qu'il semblerait que l'on a voulu effacer le titre de celui qui l'a émise. Toutefois, elle ne peut être attribuée qu'au duc Thierry ou à Thierry II évêque; mais son type rompt tellement la série des pièces épiscopales, elle ressemble si peu à toutes celles que l'on connaît de l'Evêque, qu'il peut rester beaucoup de doutes sur son attribution. Je la publie à cause de cette singularité et sans rien affirmer (Voir le n° 32, p. 112).

A cette pièce vient s'en joindre une du même type, et portant, au lieu d'un nom d'atelier, *S PETRVS*; elle est évidemment contemporaine de la précédente. Je la signale aussi, et je reviendrai sur son attribution (page 120).

Voici maintenant la description des monnaies qu'on peut attribuer au duc Thierry.

N° 23. *TI..DER...D*, entre grenetis; au champ, croix pattée, dans les cantons de laquelle il semble qu'il y ait eu des signes ou des lettres.

᠛. Légende illisible; au champ, figure de face. Musée d'Epinal (*pl. IV, fig. 3*).

Je dois ce dessin à l'obligeance de M. Laurent; il ne me semble pas possible de méconnaître que cette pièce est de l'époque de celles portant *Bledonis* et une tête de face, pièces que j'ai déjà décrites sous les n<sup>os</sup> 2 et 3 de la planche III.

N<sup>o</sup> 24. + *N. TDERIO DVX*; têtes affrontées de Béatrix et de Thierry imberbe, séparées par une sorte de sceptre.

â. *ANDERNAKA*, entre grènetis et en légende cruciforme; des ornements en forme de trèfles et de feuilles dans les angles de la croix.

Musée de Copenhague (*pl. III, fig. 4*).

Cette pièce et la plupart des suivantes proviennent de trouvailles faites récemment dans les îles de Selloë et de Valloë en Danemarck. Elles sont en grande partie déposées au musée de Copenhague, et la plupart ont été publiées dans la Revue numismatique de Berlin.

L'*N* qui précède la légende de la pièce dont je m'occupe, signifie-t-il *Noster? Notre duc Thierry?* Cette lettre se retrouvera sur le n<sup>o</sup> 30, mais pour une époque évidemment postérieure, le duc figurant seul sur la monnaie et portant sa barbe.

N<sup>o</sup> 25. + *THIEODERICVS DVX*; bustes affrontés, mais non séparés par un sceptre. Le duc est représenté barbu.

â. Comme au précédent.

Musée de Copenhague (*pl. III, fig. 5*).

N° 26. *THEODERICVS DVX* (le T et l'H liés); bustes affrontés, séparés par un sceptre à 3 branches.

✠. Comme au précédent.

Cabinet de M. Thomsen (*pl. III, fig. 6*).

N° 27. Variété du précédent. Le sceptre est plus branchu.

Poids 1<sup>er</sup> 16. Ma collection (*pl. III, fig. 7*).

N° 28. *TEODERICVS DVX*. Tête barbue à gauche.

✠. *ANDERNAKA*, entre grènetis et en légende cruciforme, mais sans ornements dans les angles.

Cabinet de M. Deguerre, de Rambervillers, auquel je dois ce dessin (*pl. III, fig. 8*).

N° 29. Mêmes types et mêmes légendes; mais la tête est laurée.

Cabinet de M. Thomsen (*pl. III, fig. 9*).

N° 30. *N. TDERIO DVX*; tête barbue et couronnée, à gauche.

✠. *ANDERNARA*, en deux lignes horizontales et entre deux fleurs de lys.

Musée de Copenhague (*pl. III, fig. 10*).

N° 31. + *THEODERICVS DVX* (le T et l'H liés); tête barbue à gauche.

✠. *IGIBOD EIL CIV.*, en légende cruciforme. Cette pièce est trop semblable à celles qui sont sorties de l'atelier d'Andernach, pour que nous hésitions sur cette attribution (*pl. III, fig. 11*).

Quant à la légende du revers, il faut très-probablement lire *Sigibod*, et y voir le nom d'un magistrat.

Le reste de la légende reste une énigme pour moi. On a proposé de l'interpréter par SIGIBODS EILE CIVITAS (la ville par le zèle ou le soin de Sigibod). Ce mélange barbare de latin et d'allemand n'est pas tout à fait impossible ; je ne donne toutefois cette interprétation que sous toutes réserves, et en en laissant à qui de droit le mérite.

Ces huit pièces, émises à Andernach et pendant un laps de temps fort long, montrent, comme je l'ai déjà fait remarquer, que les ducs n'ont pas abandonné facilement ou ont cherché à reprendre les droits auxquels ils prétendaient sur les territoires séparés de la Moselane par Brunon. Peut-être est-ce une raison pour considérer comme ducale la pièce suivante :

N° 32. ..*EODERICV*...., entre grènetis ; au champ, croix pattée, avec un point dans chaque canton.

Æ. *METTIS*, en grandes lettres et en deux lignes.

Poids 1<sup>er</sup> 08. Ma collection (*pl. IV, fig. 2*).

J'ai déjà dit quel avait été pendant quelque temps le pouvoir du duc Thierry à Metz (1). Toutefois, je re-

(1) On lit dans D. Calmet, T. I, C. 1118 :

• Le Duc Thierry ayant été excommunié par Heriman Evêque de Metz, le Pape avait ratifié cette excommunication, à moins, dit-il, que, dans vingt jours après que le Duc aura reçu nos ordres, il ne restitue la ville et les biens de l'Evêché de Metz, qu'il détient injustement. Sigebert dit qu'Heriman, ayant pris le parti de Grégoire VII contre l'Empereur, fut chassé de son siège en 1078. Ce fut par le moyen du Duc Thierry que l'Empereur se vengea de ce prélat. • (Heriman fut pendant près de huit ans exilé de

connais que malheureusement il manque, pour donner du poids à mon attribution, un signe ducal. On remarquera cependant combien ce type s'éloigne des types épiscopaux. Notre pièce provient de la trouvaille de Tchrebougne, et a dû être émise avant l'an 1040, selon M. de Saulcy.

Voici maintenant un denier plus évidemment ducal :

Metz). Il ajoute que le Pape avait nommé le Duc Thiéry, vicaire de l'empire.

Col. 1119 : « Sous le règne de l'Empire de Henri III, très-noble empereur des Romains, le Duc Théodoric tenant la monarchie du royaume, ayant sous lui le comte Folmare, etc. ; » et plus loin : « Dans une charte de l'Evêque Pibon, il est dit... : »  
« Sous le règne de Henri le jeune, roi des Romains, le Duc Thierry tenait le gouvernement du royaume. »

Col. 1120 : « Dans un titre de l'abbaye d'Andenne, de l'an 1103, Thierry est qualifié *Duc de Metz*;... nous avons montré ailleurs que quelques savants généalogistes ont cru que les anciens Ducs de Lorraine sont sortis des Comtes de Metz... ; ainsi il n'est pas étrange que Thierry soit nommé Duc de Metz.

« Garin le Lohérans, le plus ancien auteur que nous connaissons, leur donne toujours (à nos premiers Ducs) le nom de Ducs de Metz et met leur cour dans cette ville... ; le titre de Ducs de Metz qu'il leur donne partout est une preuve que de son temps ils le portaient assez communément. »

On voit donc qu'il ne manque pas de raisons pour penser qu'une monnaie non épiscopale ait été frappée à Metz, et pour l'attribuer, soit à notre Thierry, soit au Duc héréditaire Thierry I<sup>er</sup>. M. de Saulcy a publié même des deniers qu'il regarde comme municipaux et qui datent de cette époque. Voir Recherches sur les Monnaies de la cité de Metz, p. 75, et Pl. 1, f. 1 à 6. Ces deniers, dont je possède un premier type en argent fin, prouvent que les Evêques n'ont pas seuls possédé le coin de la ville.

N° 33. *DEODERICO*. Dans le champ S entre trois et quatre points.

ᚱ. ...*EODATV*..... Au champ aussi un S entre trois et quatre points.

Musée de Copenhague (*pl. IV, fig. 4*).

Cette pièce provient de la même trouvaille que celles d'Andernach ; elle ne peut donc être attribuée à un autre qu'à notre Duc.

Je termine cette description des monnaies de Thierry par celle d'un denier dont l'attribution a donné lieu à plusieurs controverses. En voici d'abord la description :

N° 34. *DEOD*..... Tête à gauche.

ᚱ. *LEV*..... S. (*Leucha civitas*) (*pl. IV, fig. 5*).

Cette pièce paraît être de Toul sans conteste. A qui peut-elle être attribuée ?

Selon Lelewel (*Numism. du moyen âge*), elle serait de Thierry I<sup>er</sup>, duc héréditaire.

Selon M. Robert (*Rech. sur les monnaies des Ev. de Toul*), il faudrait l'attribuer à un Thierry, comte de Toul.

Ce Thierry, selon Lelewel, n'aurait été que frère du comte de Toul, et, selon M. de Sauley, on ne saurait songer au duc héréditaire Thierry ; car, de son temps, les évêques de Toul avaient seuls la monnaie toulaise.

Je pense donc qu'elle peut à bon droit être donnée à Thierry, duc bénéficiaire, maître de toute la haute Lorraine. Vers ce temps, l'évêque Gérard avait obtenu le droit de battre monnaie, mais à Saint-Dié seulement. Il

n'y a donc rien d'étonnant à ce que le duc de Lorraine usât du droit monétaire, soit à Toul, soit près de Toul, pour les besoins du pays toulois, comme nous venons de voir des monnaies duciales émises dans l'archevêché de Trèves, et comme nous en verrons d'autres émises à Verdun.

### FRÉDÉRIC II (1024 à 1028).

La courte administration de Frédéric fut exempte de guerres, et il mourut au moment où il aurait pu être puni par l'Empereur, à cause de la part qu'il avait prise aux conspirations qui devaient placer sur le trône un compétiteur à l'Empire, Conrad le jeune. Frédéric ne laissait pas de fils, et la haute Lorraine resta pendant quelque temps après sa mort sous l'administration directe de l'Empereur. Ce dernier toutefois remit, en 1033, la Mosellane au duc de basse Lorraine, Gothelon ou Gozelon.

Il ne m'a pas été possible de rencontrer un monument numismatique au nom de Frédéric, ou de l'administration impériale pendant le temps qui suivit sa mort. Il est remarquable que la trouvaille de Valloë n'en contenait pas ; tandis qu'elle en a fourni de Thierry, son père, et de Gozelon, son successeur.



GOZELON (1035-1048).

Gozelon, duc de la basse et de la haute Lorraine, eut bientôt à repousser deux invasions successives du comte de Champagne. Dans la première, Bar fut pris par les Champenois, Toul assiégé, et la contrée eut à subir beaucoup de dévastations.

Dans la seconde, Gozelon, après avoir fait lever le siège de Bar, livra bataille au Comte de Champagne, qui fut battu et périt même dans sa fuite. Cet événement eut lieu en 1037, et la paix ne parait pas avoir été troublée pendant le reste de l'administration de Gozelon, lequel est signalé par les historiens comme un prince habile.

Je ne connais de lui que deux monnaies, qui ont été frappées toutes deux à Verdun :

N° 36. *GOZEL DVX*. Le duc en pied, de profil, à droite. Il est vêtu d'une saye et tient une hache d'armes à la main; devant ses pieds, 4 annelets.

Ṛ. *SC MARIA*. Buste de la Vierge à droite; elle tient à la main une sorte de sceptre surmonté de trois points.

Fouilles de Valloë; collection Thomsen (*pl. IV, fig. 7*).

N° 37. *GOZEL.. X*. Mêmes types; mais le duc parait tenir une lance à la main.

Ṛ. *MARIA*. Tête de la Vierge à droite; au-devant, quatre points. Collection Lossoë (*pl. IV, fig. 8*).

ADALBERT.

A la mort de Gozelon, la Lorraine fut de nouveau partagée en haute et basse. La Lorraine basse advint à Godefroy-le-Bossu, second fils de Gozelon; la haute, d'abord destinée au frère aîné, lui fut refusée par l'empereur, qui apprit son incapacité.

A sa place fut nommé Adalbert II, comte d'Alsace, oncle de Gérard, le premier duc héréditaire de la haute Lorraine.

Deux guerres suivirent cette décision. Elles furent entreprises successivement par Godefroy, qui eût voulu réunir toute la Lorraine sous son gouvernement, comme l'avait fait son père.

Dans la seconde, il s'empara de Verdun, dont il brûla la cathédrale, et peu après défit Adalbert, qui fut tué dans la bataille.

Une année après cet événement, qui dut laisser la haute Lorraine sans défenseurs, l'Empereur ôta à Godefroy la basse Lorraine et donna la haute à Gérard.

Je ne connais aucune monnaie qu'on puisse sérieusement attribuer à Adalbert. Je possède, il est vrai, une pièce déjà décrite par Schoepflin (Als. ill.), portant au droit *ADALBERTO*, et au revers un monogramme où l'on peut voir *BAS CI* (*Basilea Civitas*). Mais le style de cette pièce, qui semble être l'œuvre d'un des derniers

monétaires mérovingiens, et le lieu d'émission ne permettent en aucune façon de l'attribuer à notre duc.

Nous possédons une autre monnaie, qui paraît, sans aucun doute, de Godefroy-le-Bossu, et qui a été émise à Verdun. Je la publie, parce qu'elle a été frappée en haute Lorraine ; la voici :

N° 38. † . *OTDEFRIDVS DVX*. Tête de profil à droite.

‡. *SA...A.MARIA*; au champ, *VIRGO* en légende cruciforme.

Poids : 1<sup>er</sup>10. Ma collection (*pl. IV, fig. 6*).

Ici se termine la liste, fort peu nombreuse, comme on le voit, des monnaies de la période que j'ai voulu étudier. Je ne doute pas qu'il n'existe plusieurs de ces pièces éparses dans les collections.

Ce premier et incomplet travail appellera probablement l'attention des numismatistes sur ces monnaies ; il montrera que le droit monétaire a été d'assez bonne heure considéré comme inhérent au gouvernement des grands feudataires, et qu'en Lorraine notamment, il a été exercé par eux, sans conteste, depuis Brunon.

Le poids et le titre des monnaies varie suivant les difficultés des temps, et l'époque que nous venons de parcourir est une de celles où ces variations se font le plus remarquer, sans qu'on puisse y trouver d'autre règle que celle du besoin. En général, cependant, le poids du denier tend à s'abaisser, jusqu'à ce que, sous Ferry III, il tombe à 65 milligr., c'est-à-dire, au tiers environ des

deniers de Charlemagne et de Charles-le-Chauve. Nous les laissons au poids de 1 gr. 10, après les avoir vus à 0,95.

Quant à la puissance de ce denier, nous manquons absolument de données pour résoudre cette question, si digne toutefois d'intérêt.

*POST-SCRIPTUM.*

Les auteurs du Catalogue des monnoies nationales de France, de M. J. Rousseau, publié depuis que ce travail a été livré à l'impression, attribuent au duc Charles de Lorraine deux pièces que j'ai acquises, et qui sont en effet, par leur travail, fort différentes de celles des rois de France du nom de Charles. « Ces deux pièces, disent-ils, d'une fabrique bizarre, et d'un métal particulier, ont été attribuées jusqu'ici à Charles-le-Chauve, Charles-le-Gros, etc. Nous pensons qu'elles ne peuvent nullement convenir à ces souverains. Le monnayage est identique avec les pièces seigneuriales du x<sup>e</sup> siècle, et nous croyons qu'elles peuvent être attribuées à Charles le Carlovingien, qui avait Bruxelles pour capitale de ses états, et qui, en l'an 981, fit une irruption dans ceux de son frère Lothaire. Il prit Laon, Rheims, qu'il perdit en 991, et mourut prisonnier en 992. »

Voici la description de ces deux deniers :

+ *GRATA DN-REX*; monogramme.

Ⓜ. *BRVCCIA MO*; croix avec une sorte de virgule dans chaque canton.

Diam. 22 millim.; poids 1<sup>s</sup> 60. Ma collection (*pl. IV, fig. 9*).

+ *CIRATIA DN-I REX*; monogramme.

+ Ⓜ *ATREBAS CIVI*; croix.

Diam. 22 mill.; poids 1<sup>s</sup> 61 (*pl. IV, fig. 10*).

Je ne saurais me prononcer sur l'attribution de ces deux pièces, qui, différentes des deniers des premiers Charles, s'en rapprochent cependant par leur poids.

---

## APPENDICE.

J'avais pensé (page 27) devoir rapporter au Duc Thierry une monnaie qui porte au droit *DEODERICUS*, et, au revers, *S PETRUS* en grandes lettres et en deux lignes dans le champ. Cette pièce était déjà connue de Lelewel, qui l'attribue à Thierry, archevêque de Trèves (964); mais cette attribution était faite sur un exemplaire mal conservé, où le savant Polonais ne voyait que les deux lettres *TR*, dont il faisait *TREVERIS*.

J'en avais reçu un exemplaire beaucoup plus complet, où la légende *S PETRUS* se lit très-bien, mais où celle du droit laisse à désirer.

Depuis, j'ai eu l'occasion d'examiner un troisième exem-

plaire déposé au musée d'Epinal, et où il est facile de voir que le mot *DEODERICUS* est suivi d'un signe que je ne puis mieux décrire qu'en disant qu'il est formé de la lettre Q, surmontée d'une barre horizontale comme dans le T (Voir pl. IV, fig. 4).

M. Rollin (Mémoire sur quelques Monnaies lorraines inédites) avait déjà eu occasion d'examiner ce signe sur un denier de la trouvaille de Charmes et y voyait un P et un T liés, d'où il concluait qu'il fallait lire *Primicerius Tullensis* et attribuer cette pièce à Thierry IV; attribution qui, pour le dire en passant, ne peut être admise, en présence des deniers bien connus de cet Evêque.

Il ne m'est pas possible de voir, dans ces lettres ainsi liées et quelles qu'elles soient, un monogramme ducal, et j'ai dû exclure cette pièce du nombre de celles qui font l'objet de mon mémoire. Je ne puis y voir non plus un monogramme archiépiscopal. D'abord, les pièces d'Otton, contemporain de l'archevêque Thierry, portent *Sancta treveris* ou *Treveris*. *S. Petrus* se trouve, il est vrai, sur quelques monnaies tréviroises, mais avec le nom et le titre archiépiscopal. Les Archevêques étaient trop jaloux, d'ailleurs, de leur titre, pour le masquer dans un aussi singulier monogramme.

Selon M. de Coster, à l'obligeance duquel je dois une autre pièce frappée à Marsal, et portant le même monogramme, il faudrait y voir un E renversé, avec un P et peut-être un S, *Episcopus*.

Si l'on a pu avoir des doutes pour l'attribution d'un denier portant *S. Petrus*, et venant, soit de Trèves, soit de

Remiremont (pouvant être donné par conséquent à l'un des trois Thierry, Duc, Archevêque et Evêque, qui vivaient à peu près dans le même temps), il ne saurait en exister pour une pièce émise à Marsal. Il faut donc conclure que le signe est épiscopal, et l'on est porté à admettre l'opinion de M. de Coster.

D'un autre côté, M. de Saulcy (Ev. de Metz, supp. f. 27) décrit un denier au nom de Thierry, portant *Romaric* et *S Petrus*. Notre pièce me paraît donc être d'un des Evêques messins qui ont porté le nom de Thierry, et avoir été émise à Remiremont; très-probablement elle est du même Evêque que celle que nous venons de citer d'après M. de Saulcy, c'est-à-dire, Thierry II.

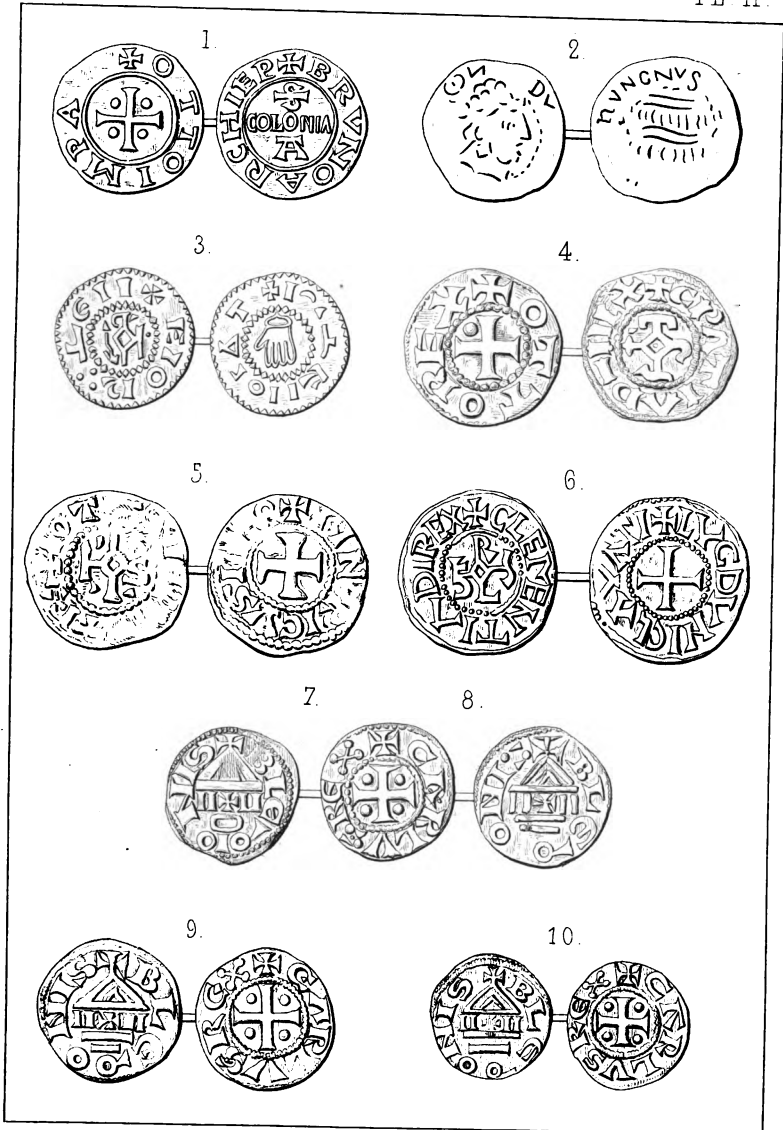
Comment un Evêque de Metz pouvait-il faire frapper monnaie à Remiremont? Je ne le puis expliquer et j'ai fait à cet égard de vaines recherches. Ce fait me paraît d'ailleurs exceptionnel; car les assez nombreuses monnaies que donne M. de Saulcy, frappées à Remiremont, mais sans nom d'Evêque, sont des monnaies capitulaires.

---



*16th I Christophe, Nancy*

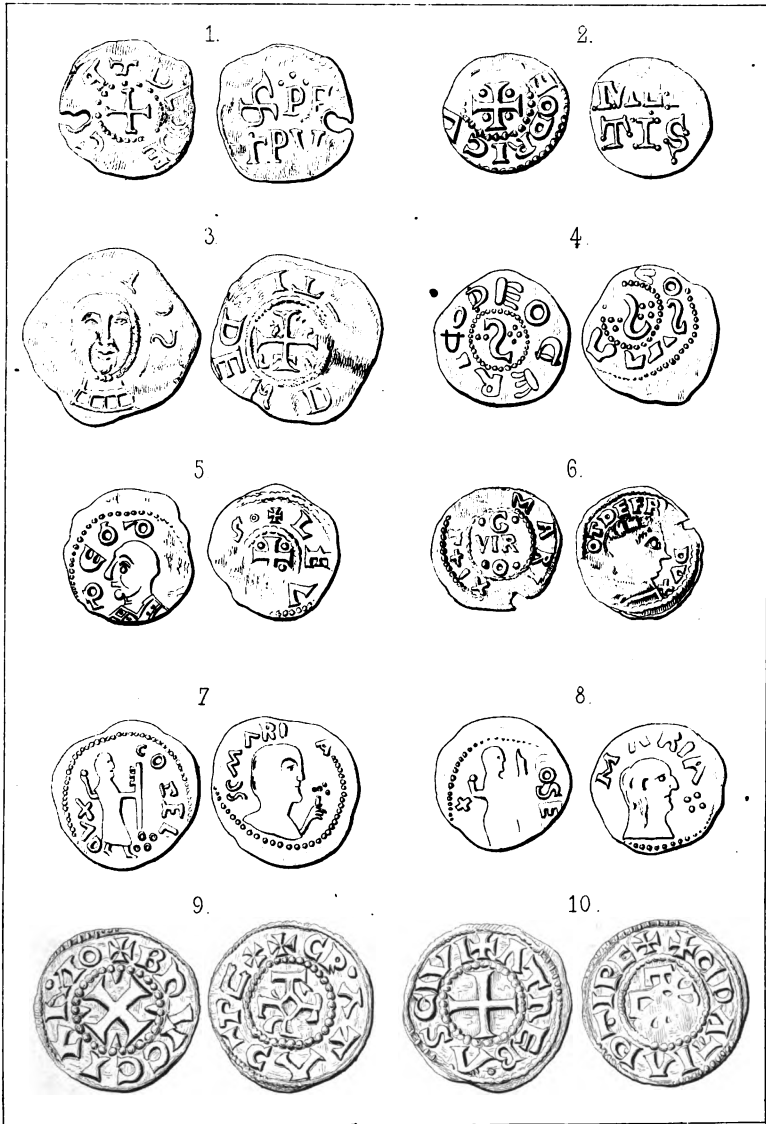




*Libb. L. Christophs. Nancy*



Lith. L. Christy & Co. New York



Lith. I. Christophe. Nancy.